

DECRET N° 90-126 du 27 Juin 1990

abrogeant les dispositions du Décret n° 86-346 du 26 Août 1986, portant Nomination de Monsieur Ibitècho I. LALEYE en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Bénin en Union des Républiques Socialistes Soviétiques à Moscou.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,

VU l'Ordonnance n° 90-001 du 1er Mars 1990 portant abrogation de l'Ordonnance n° 77-32 du 9 Septembre 1977 promulguant la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois n°s 83-001 et 84-003 des 3 Février et 6 Mars 1984 qui l'ont complétée et amendée ;

VU le Décret n° 90-43 du 1er Mars 1990 portant Nomination du Premier Ministre ;

VU le Décret n° 90-53 du 14 Mars 1990 portant composition du Gouvernement de Transition ;

VU le Décret n° 84-506 du 17 Décembre 1984 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ;

VU le Décret n° 86-346 du 26 Août 1986, portant Nomination de Monsieur Ibitècho I. LALEYE en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République Populaire du Bénin en Union des Républiques Socialistes Soviétiques à Moscou ;

LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 7 Juin 1990

DECRET

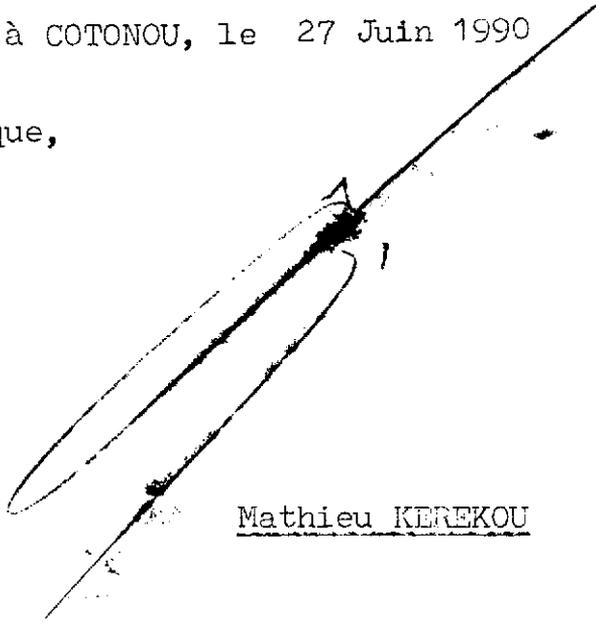
Article 1er. - Sont et demeurent abrogées les dispositions du Décret n° 86-346 du 26 Août 1986 portant Nomination de Monsieur Ibitècho I. LALEYE en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République Populaire du Bénin en Union des Républiques Socialistes Soviétiques à Moscou.

.../...

Article 2.- Le présent décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature; sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

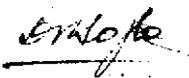
Fait à COTONOU, le 27 Juin 1990

par le Président de la République,
Chef de l'Etat,



Mathieu KEREKOU

Le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,



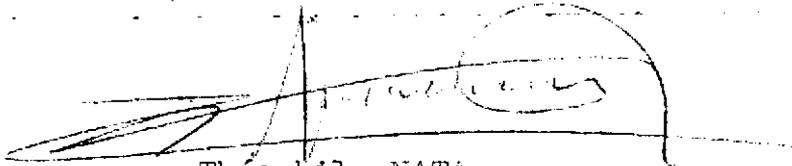
Nicéphore SOGLO

Le Ministre des Finances



Idelphonse LEMON

Le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération,



Théophile NATA

Ampliations : PR 6 FM 4 HCR 4 CPC 2 PPC 1 SGG 4 SDP 2 HF-AAEC 4
AMBASSADE-BENIN 4 AUTRES MINISTERES 14 DEPARTEMENTS 65 INTERESSE 1
DPE AU MTAS 2 DLC-DPE-INSAE-BCP 8 DB-DCOF-DSDV-DI-DTCP 10 GCONB-
DCCT 2 IGE 3 UNB-FASJEP-ENA 3 BN-DAN 2 JORB 1.-